



RENOVATION ET RETRUCTURATION DU SITE DE L'INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT - CAYENNE

Cahier des Clauses Techniques Particulières

CCTP Lot 06 : PLOMBERIE



PHASE PRO		
N°	Date	Description
0	MARS 2026	Première diffusion
A	AVRIL 2026	Diffusion PRO
B	MAI 2026	Prise en compte mail 23/04/2026
C	MAI 2026	Prise en compte mail 19/05/2026
D	JUIN 2026	Prise en compte mail 16/06/2026 et ajout variante sanitaires séchoir

Maitre d'ouvrage



Institut de recherche pour le développement
44 Bd de Dunkerque – CS 90009
13572 Marseille Cedex 02 - France

TABLE DES MATIERES

1	GÉNÉRALITES	3
1.1	OBJET DU PROJET	3
1.1.1	Coordination avec les autres corps d'état	4
1.1.2	Réunions de chantier	4
2	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES	4
2.1	BASE DE CALCULS	4
2.2	SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES	5
2.2.1	Exigence de qualité	5
2.2.2	Accessibilité aux appareils	5
2.2.3	Canalisations d'alimentation	5
2.2.4	Fixations des canalisations et mise en œuvre	5
2.2.5	Cintrage	6
2.2.6	Niveaux sonores	6
2.2.7	Pente des canalisations gravitaires	6
2.2.8	Protection et nettoyage	6
2.2.9	Peinture	7
3	DESCRIPTIONS DES TRAVAUX	8
3.1	CARBET	8
3.1.1	Dépose des installations existantes	8
3.1.2	Distribution d'eau froide	8
3.1.3	Evacuations EU/EV	8
3.1.4	Evier cuisine	8
3.1.5	Meubles de cuisine	8
3.2	REPRISE DE LA TUYAUTERIE AEP ALIMENTATION EAU FROIDE EN R+1	9
3.2.1	Dépose des installations existantes	9
3.2.2	Tuyauterie	9
3.3	TRANSFORMATION DE 2 WC EN WC PMR	9
3.3.1	Dépose des installations existantes	9
3.3.2	WC PMR	9
3.3.3	Lavabo PMR	9
3.3.4	Lave mains	10
3.3.5	Barre de relevage	10
3.3.6	Barre de tirage porte	10
3.4	VARIANTE : RECONSTRUCTION DU SANITAIRE SECHOIR	10
3.4.1	Dépose des installations existantes	10
3.4.2	WC PMR	10
3.4.3	Lavabo PMR	11
3.4.4	Douche à l'italienne	11
3.4.5	Barre de relevage	12
3.4.6	Barre de tirage porte	12
3.4.7	Réseaux	12

1 GÉNÉRALITES

1.1 OBJET DU PROJET

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) décrit les exigences et spécifications techniques pour la réalisation des travaux de réhabilitation de l'Institut de Recherche pour le Développement de Montabo à CAYENNE. Ce document est destiné à garantir que les installations respectent les normes en vigueur, tout en répondant aux besoins spécifiques de l'institut en matière de performance, de sécurité et de fonctionnalité.

Lors de la remise de son offre, l'entrepreneur est supposé avoir pris connaissance des lieux, demandé et obtenu tout renseignement complémentaire et avoir accepté les dits lieux en leur état et sans aucune réserve.

Il sera réputé avoir pris connaissance parfaite de toutes les conditions pouvant en quelque manière que ce soit, influencer sur l'exécution, la qualité des travaux, le coût des ouvrages à exécuter et aussi, entre autres, des éléments suivants (liste non limitative) :

- ✖ Configuration matérielle et logiciels nécessaire aux études techniques,
- ✖ Mode opératoire d'exécution des travaux,
- ✖ Emplacement et nature des travaux,
- ✖ Caractéristiques et la localisation des équipements ou des installations,
- ✖ Dispositions nécessaires pour ne pas perturber le fonctionnement normal du site,
- ✖ Précautions à prendre pour assurer une parfaite sécurité de son personnel ou d'un tiers,
- ✖ Conditions relatives aux moyens de communication et de transport,
- ✖ Possibilités d'accès et de stockage des matériaux,
- ✖ Topographie de la nature du terrain et toutes conditions physiques relatives aux lieux des travaux,
- ✖ Disponibilités en eau, en énergie électrique,
- ✖ Cheminement des réseaux existants et futurs,
- ✖ Conditions météorologiques.

Tous les autres éléments pour lesquels des informations peuvent être raisonnablement obtenues et qui pourraient en quelque manière influencer sur les travaux et les prix de ceux-ci.

Il ne pourra donc pas arguer d'ignorances quelconques à ce sujet pour prétendre à des suppléments d'ouvrages ou de prix pour l'installation des fournitures nécessaires à la réalisation des travaux.

Caractéristique du site

Hygrométrie	:	Zone tropicale humide
Vent	:	Région 2, site normal, 17m/s soit 61,2km/h, (Eurocode 1)
Sismicité	:	Zone 1
Classement de l'établissement	:	Code du travail

Protection contre la corrosion et les UV

Toutes les parties métalliques susceptibles d'être corrodées, y compris la visserie et la boulonnerie, devront être efficacement protégées par un traitement en usine ou par une peinture adaptée sur le chantier.

Toutes les parties métalliques et les canalisations en acier devront être recouvertes de deux couches de peintures antirouille de couleur différentes. Les parties à peindre devront être propres, soigneusement décapées, dégraissées et décalaminées. Pour les pièces très exposées, la protection sera assurée par galvanisation.

Les équipements mis en œuvre seront également résistants aux UV, ou protégés des rayonnements solaires pour éviter toute dégradation des matériaux.

Tout l'appareillage électrique de la prestation sera du type « TROPICALISE », notamment :

- ✘ Les batteries d'échanges en contact avec l'air l'extérieur,
- ✘ Les moteurs et les organes électriques,
- ✘ Les carrosseries des équipements en extérieur,
- ✘ L'isolation de tous les organes susceptibles de condenser.

1.1.1 COORDINATION AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT

La liaison entre les différentes entreprises concourant à la réalisation du projet devra être parfaite et constante avant et pendant l'exécution des travaux.

- ✘ Chaque entrepreneur réclamera au Maître d'œuvre, en temps voulu, toutes les précisions utiles qu'il jugera nécessaires à la bonne exécution de ses prestations,
- ✘ Chaque entrepreneur se mettra en rapport, en temps voulu, avec le ou les corps d'état dont les travaux sont liés aux siens, afin d'obtenir tous les renseignements qui lui sont nécessaires,
- ✘ Chaque entrepreneur devra travailler en bonne intelligence avec les autres entreprises intervenant sur le chantier, dans le cadre de la coordination d'ensemble,
- ✘ Tous les entrepreneurs seront tenus de prendre toutes dispositions utiles pour assurer l'exécution de leurs travaux en parfaite liaison avec ceux des autres corps d'état,

À aucun moment durant le chantier, aucun entrepreneur ne pourra se prévaloir d'un manque de renseignements pour ne pas effectuer des prestations lui incombant, ou ne pas fournir des renseignements, ou des plans, ou des dessins nécessaires aux autres corps d'état pour la poursuite de leurs travaux.

1.1.2 REUNIONS DE CHANTIER

Pendant la préparation et suivant l'avancement de l'exécution des travaux, des réunions de chantier seront programmées entre le Maître d'ouvrage, le Maître d'œuvre et l'entrepreneur. Ces rencontres permettront de discuter de la planification, de résoudre les problèmes en temps réel et de prendre des décisions importantes. Chaque partie participera activement en partageant ses perspectives et en coordonnant ses actions pour assurer la bonne marche du projet.

2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

2.1 BASE DE CALCULS

Les hypothèses de calculs prises en compte pour l'exécution des réseaux constituent une base que l'entrepreneur adjudicataire du lot est tenu de respecter car elles correspondent à un minima :

- ✘ Eau froide : suivant D.T.U. n° 60.11 d'août 2013.
- ✘ Eau chaude : suivant D.T.U. n° 60.11 d'août 2013.
- ✘ Evacuation des eaux usées et eaux vannes : suivant D.T.U. n° 60.11 d'août 2013.

En règle générale, il ne sera pas admis de chute unique.

Les collecteurs horizontaux sont calculés comme recevant en débit de pointe un écoulement correspondant à 50% de leur section.

2.2 SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES

2.2.1 EXIGENCE DE QUALITE

L'entrepreneur devra fournir du matériel de première qualité portant la marque de conformité aux normes française (NF) et/ou européenne (CE) et devra satisfaire aux points suivants :

- ✚ Aptitude à assurer les garanties de résultats et les caractéristiques demandées et ce sur une durée de vie théorique moyenne constatée pour des matériels équivalents
- ✚ Facilité à maintenir des matériels et des équipements en termes d'accessibilité, de disponibilité de pièces de rechange et de mise à jour continue des logiciels
- ✚ Facilité à paramétrer les systèmes de manière intuitive
- ✚ Qualité des matériaux et pièces de construction utilisés et ce pour l'environnement dans lequel ceux-ci seront installés
- ✚ L'ensemble des équipements sanitaires sera sélectionné pour leurs performances acoustiques, conformément aux exigences de la réglementation acoustique en vigueur (NF S 31-057 pour les équipements sanitaires) mais aussi de classe I concernant la norme ISO 3822.

Remarque : Les marques et types spécifiés dans le descriptif sont donnés à titre indicatif afin de situer le niveau de qualité des matériels à employer. Les entrepreneurs peuvent proposer d'autres marques et modèles, à condition qu'ils soient équivalents en qualité, dimensions, formes, etc... et qu'ils aient reçu l'approbation du Maître d'œuvre et du Maître d'ouvrage. La mention "ou équivalent" n'est pas répétée à chaque fois, cette note en tient lieu.

2.2.2 ACCESSIBILITE AUX APPAREILS

L'entrepreneur doit garantir que les opérations d'entretien, de réparation, de nettoyage, de démontage et de mesures puissent se faire facilement, que ce soit pour un entretien normal ou de grosses réparations.

Si l'accessibilité des équipements n'est pas assurée, l'entrepreneur doit consulter le Maître d'œuvre avant de commencer les travaux pour valider leurs emplacements et préciser les mesures spéciales à prendre pour leurs entretiens. Si ces mesures spéciales sont validées par le Maître d'œuvre, elles doivent être communiquées à temps aux personnes concernées pour le dossier d'intervention ultérieure (DIUO).

2.2.3 CANALISATIONS D'ALIMENTATION

- ✚ Tube cuivre, PER, PVC pression, multicouche ou PVC HTA
- ✚ Ces tubes seront conformes à la norme.
- ✚ Les assemblages se feront par brasures ou manchonnage.
- ✚ Aucune brasure ou raccordement ne sera réalisé sous carrelage.
- ✚ Les canalisations en dalle ou en maçonnerie doivent être sous fourreaux remontant de la hauteur de la plinthe (7cm) en dalle ou au droit des appareils dans les maçonneries

2.2.4 FIXATIONS DES CANALISATIONS ET MISE EN ŒUVRE

L'entreprise de plomberie doit la fixation de ses canalisations d'une façon générale. Il devra également les éléments de fixation et leurs scellements dans les locaux techniques, etc. au moyen de profilés métalliques appropriés.

Les réseaux d'alimentation devront être désolidarisés de la structure par interposition, entre tuyauteries et colliers, de bagues d'isolation, qualité souple et élastique, de diamètre intérieur égal au diamètre extérieur des tubes.

Les canalisations seront à emboîtement avec joint à lèvres prémonté, y compris chutes, pièces de transformation, fixation des tuyauteries par colliers avec joint acoustique en caoutchouc, dispositions nécessaires pour compenser les effets de la dilatation.

La fixation des tubes se fera par colliers démontables en nombre suffisant et tel que leur espacement ne dépasse pas les valeurs précisées aux DTU.

Dans les traversées de planchers et de plafonds, il sera placé autour de chaque tuyauterie, par le responsable du présent lot, un fourreau de diamètre égal au diamètre du tuyau augmenté de 10mm, suivant DTU. Les mêmes dispositions seront prises dans le cas de traversées de murs et de cloisons.

Toutes les chutes d'eaux usées, d'eaux vannes qui se dévient en allure horizontale comporteront en amont de la partie traînaise, et le plus près possible de celle-ci, une culotte munie d'un tampon hermétique placée d'une façon accessible et commode pour le nettoyage des canalisations.

Les collecteurs des appareils comporteront à l'extrémité amont un bouchon de visite ou un tampon de dégorgement.

2.2.5 CINTRAGE

Les cintrages ne sont pas admis sur les tubes PVC, ni sur les tubes acier au-dessus du diamètre 50/60 ni sur les tuyauteries en cuivre de diamètre supérieur à 20/22. Pour les diamètres supérieurs, il sera fait usage des raccords fabriqués d'usine.

2.2.6 NIVEAUX SONORES

Tous bruits de sifflement dans les canalisations devront être évités. En particulier, toutes les précautions seront prises pour éviter les coups de bélier et les vibrations. Les appareils sanitaires devront être désolidarisés de la structure par plaques en néoprène sous les supports et par des joints souples contre murs et cloisons. L'entrepreneur mettra en œuvre un isolant type laine de roche dans les gaines de chutes plomberie.

2.2.7 PENTE DES CANALISATIONS GRAVITAIRES

Pour les eaux usées et les eaux vannes, les pentes des différents collecteurs d'allure horizontale seront comprises entre 1 et 3 cm par mètre et auront idéalement une pente de 2cm/m (2%).

2.2.8 PROTECTION ET NETTOYAGE

L'entrepreneur devra la protection intégrale de ses ouvrages durant les phases de travaux jusqu'à la réception finale.

Il doit en outre :

-  La protection des attentes (bouchons) d'alimentation et d'évacuation jusqu'au moment du raccordement des appareils sanitaires
-  Le rinçage, la désinfection, les essais « AQC » et les réglages de ses ouvrages
-  Le nettoyage des appareils avant la réception

2.2.9 PEINTURE

D'une manière générale, toutes les parties métalliques oxydables de l'installation devront être protégées par une peinture antirouille de tous les ouvrages ferreux non galvanisés. Une peinture de finition sera à prévoir sur les canalisations apparentes.

L'entreprise devra également la peinture de finition de même qualité, de même aspect et de même couleur que celle des murs existants après dépose et rebouchages des installations existantes.

3 DESCRIPTIONS DES TRAVAUX

3.1 CARBET

3.1.1 DEPOSE DES INSTALLATIONS EXISTANTES

L'entreprise devra la dépose des installations existantes, le rebouchage des trous et les finitions enduits et peinture de même qualité, de même aspect et de même couleur que le mur existant.

3.1.2 DISTRIBUTION D'EAU FROIDE

La distribution intérieure du carbet sera réalisée en multicouche en barre droite ou PVC pression pour l'eau froide. Tout réseau EPDM sera à bannir. Des vannes de sectionnement du réseau seront à mettre en œuvre sur chaque branche du réseau. L'entreprise devra la mise en place de vannes pour isoler chaque appareillage.

L'entrepreneur devra porter son attention sur la mise en œuvre soignée des encastrement prévus en cloison et murs et ainsi prévoir des attentes coudées en sortie. Ces sorties disposeront de rosaces.

Les canalisations devront être posées avec soucis d'esthétiques, parallèles et d'aplombs.



3.1.3 EVACUATIONS EU/EV

Les pentes de ces réseaux seront idéalement de 2% (ils seront en tout cas compris entre 1 et 3% conformément au DTU). De toutes manières, la pente de ces canalisations d'évacuation sera compatible avec un écoulement ne permettant pas de dépôts de matière.

Les réseaux seront de la série PVC EU/EV et leurs dimensions seront validées par notes de calcul réalisées par l'entrepreneur

Les évacuations des appareils seront réalisées conformément au plan de principe joint au dossier.

L'entreprise fera une inspection camera des réseaux EU EV existants (réseaux sous dallage dans l'emprise du projet).

3.1.4 EVIER CUISINE

Évier DOUBLE modèle en inox. ALLUX 116x50 ou équivalent

Robinet simple eau froide col de cygne, chromé de marque Grohe Bauloop ou techniquement équivalent.



3.1.5 MEUBLES DE CUISINE

MEUBLES FARO Synchrone ou équivalent

✎ Plan de travail FORMICA COMPACT hydrofuge haute densité 32 mm

✎ Finition de façades : SPA 02 VE

✎ Finition de caisson : Blanc

- ✎ Poignée : T046 Poignée Zamak 1496 anthracite
- ✎ Finition de socles : Inox
- ✎ Réserve pour plaque chauffante.
- ✎ Meuble bas sous-évier, 2 portes. L: 800, H: 650, P: 580
- ✎ Meuble bas, 2 portes, 1 tiroir. L: 800, H: 580, P: 580

3.2 REPRISE DE LA TUYAUTERIE AEP ALIMENTATION EAU FROIDE EN R+1

3.2.1 DEPOSE DES INSTALLATIONS EXISTANTES

L'entreprise devra la dépose des installations existantes défectueuses, le rebouchage des trous et les finitions enduits et peinture de même qualité, de même aspect et de même couleur que le mur existant.

3.2.2 TUYAUTERIE

L'alimentation des sanitaires R+1 sera remplacée à partir du tube venant de l'extérieur (voir plans). Elle sera réalisée en extérieur en PVC HTA ou équivalent et peint de la même couleur que la façade. En intérieur, elle sera réalisée en multicouche en barre droite ou cuivre avec raccord ou équivalent suivant plan plomberie.

3.3 TRANSFORMATION DE 2 WC EN WC PMR

Ils seront créés deux toilettes PMR dans les zones Aile Université Internationale et Aile Duranta

3.3.1 DEPOSE DES INSTALLATIONS EXISTANTES

L'entreprise devra la dépose des installations existantes, le rebouchage des trous et les finitions enduits et peinture de même qualité, de même aspect et de même couleur que le mur existant.

3.3.2 WC PMR

Les WC PMR cuvette suspendue Rocca hauteur 48 cm à évacuation horizontale ou équivalent :

- ✎ 1 Abattant WC PMR Thermodur antibactérien « Silencio » à charnières métal équipé d'un système de fermeture amortie (stop-chute), limitant les nuisances sonores liées à la chute du couvercle.
- ✎ 4 points de fixation au sol
- ✎ 1 Réservoir de volume de chasse : 6 / 3 L de type à alimentation silencieuse par le bas (alimentation R 1/2 à flotteur silencieux), afin de réduire les bruits de remplissage
- ✎ Pression dynamique : 0.1 -10 Bar
- ✎ Alimentation d'eau R 1/2
- ✎ Kit de raccordement pour WC, Ø 90 mm
- ✎ Coude de raccordement 90° en PVC, Ø 90 / 100 mm
- ✎ Matériel de fixation et de protection



3.3.3 LAVABO PMR

La prestation comprendra la fourniture et mise en place d'un lavabo mural autoportant porcelaine de marque ROCA ACCESS ou équivalent de la gamme :

- ✎ 640*550*165mm
- ✎ Trou pour la robinetterie : 1 trou au centre
- ✎ Type d'installation : Autoportant
- ✎ Vidage clic-clac universel. Bonde chromée Ø40



- ✎ Robinetterie temporisée Delabie Tempo stop ou équivalent
- ✎ Localisation sanitaires PMR Aile Duranta et Aile Université Internationale
- ✎ Le siphon devra être de type gain de place ou déporté, permettant un passage libre sous vasque conforme aux exigences PMR ($H \geq 700$ mm)

3.3.4 LAVE MAINS

Lave mains Roca ou équivalent :

- ✎ Dimensions 450*260*160mm
- ✎ Robinetterie Délaie Tempo stop ou équivalent
- ✎ Sanitaire PMR Aile Université internationale
- ✎ Le siphon devra être de type gain de place ou déporté, permettant un passage libre sous vasque conforme aux exigences PMR ($H \geq 700$ mm)



3.3.5 BARRE DE RELEVAGE

Barre relevage rabattable PMR Delabie ou équivalent en acier inox brossé

Localisation sanitaires PMR Aile Duranta et Aile Université Internationale



3.3.6 BARRE DE TIRAGE PORTE

Barre de tirage de porte DELABIE ou équivalent en acier inox brossé

Localisation sanitaires PMR Aile Duranta et Aile Université Internationale



3.4 VARIANTE : RECONSTRUCTION DU SANITAIRE SECHOIR

En variante, il sera prévu la démolition du sanitaire du séchoir et sa reconstruction tout corps d'état pour des problèmes de fondations. La présente variante prévoit la remise à neuf de ce local et donc la consignation des réseaux avant démolition et la remise à neuf d'une douche à l'italienne, d'un WC sur pied et d'un lavabo PMR.

3.4.1 DEPOSE DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Consignation et dépose des installations existantes

3.4.2 WC PMR

Les WC PMR cuvette suspendue Rocca hauteur 48 cm à évacuation horizontale ou équivalent :

- ✎ 1 Abattant WC PMR Thermodur antibactérien « Silencio » à charnières métal équipé d'un système de fermeture amortie (stop-chute), limitant les nuisances sonores liées à la chute du couvercle.
- ✎ 4 points de fixation au sol
- ✎ 1 Réservoir de volume de chasse : 6 / 3 L de type à alimentation silencieuse par le bas (alimentation R 1/2 à flotteur silencieux), afin de réduire les bruits de remplissage
- ✎ Pression dynamique : 0.1 -10 Bar
- ✎ Alimentation d'eau R 1/2
- ✎ Kit de raccordement pour WC, $\varnothing$ 90 mm
- ✎ Coude de raccordement 90° en PVC, $\varnothing$ 90 / 100 mm
- ✎ Matériel de fixation et de protection



3.4.3 LAVABO PMR

La prestation comprendra la fourniture et mise en place d'un lavabo mural autoportant porcelaine de marque ROCA ACCESS ou équivalent de la gamme :



- ✎ 640*550*165mm
- ✎ Trou pour la robinetterie : 1 trou au centre
- ✎ Type d'installation : Autoportant
- ✎ Vidage clic-clac universel. Bonde chromée $\varnothing$ 40
- ✎ Robinetterie temporisée Delabie Tempo stop ou équivalent
- ✎ Localisation sanitaires PMR Aile Duranta et Aile Université Internationale
- ✎ Le siphon devra être de type gain de place ou déporté, permettant un passage libre sous vasque conforme aux exigences PMR (H $\geq$ 700 mm)

3.4.4 DOUCHE A L'ITALIENNE

Mitigeur thermostatique de douche chromé de marque GROHE ou équivalent (référence 23 365 000). Classement NF mini E1 C2 A2 U3.

Il sera posé un kit de fixation robinetterie double pour installation en per à compression diamètre 16 mm. REF : 659645 de chez GROHE ou équivalent



Les douches seront également équipées de pommeaux de douche avec flexible de douche en PVC blanc lisse renforcé de marque WIRQUIN modèle EMERAUDE ou équivalent. Un support de douchette fixe mural, finition chromée, sera également fourni et posé



Les siphons de douche seront équipés de grille en inox brossé 15x15 de type Docia référence SICA10IH de chez NICOLL ou équivalent.



3.4.5 BARRE DE RELEVAGE

Barre relevage rabattable PMR Delabie ou équivalent en acier inox brossé

Localisation sanitaires PMR sanitaire séchoir



3.4.6 BARRE DE TIRAGE PORTE

Barre de tirage porte DELABIE ou équivalent en acier inox brossé

Localisation sanitaires PMR sanitaire séchoir



3.4.7 RESEAUX

Le réseau d'alimentation initiale sera consigné et protégé avant la dépose par le GO. Le réseau d'évacuation existant sera coupé et bouchonné pour pouvoir être réutilisé. Lors des fondations il sera prévu de fournir et poser le réseau d'évacuation en sous dalle et se raccorder sur l'évacuation existante. L'ensemble des alimentations seront encastrées. A partir de l'attente consignée et protégée il sera mis en place une nourrice encastrée dans les murs qui sera accessible par un coffret permettant une future maintenance (le choix du coffret sera à faire valider par la MOE). La vanne de coupure générale sera posée à une hauteur comprise entre 90cm et 130cm. Chaque départ des nourrices comportera une vanne permettant d'isoler le circuit distribué. Les fourreaux devront impérativement dépasser de 10cm le sol fini pour la réalisation des socles au lot carrelage.

Localisation sanitaires PMR séchoir

***** FIN DU CCTP*****